

## ADAPTER L'ÉPREUVE DU BACCALAURÉAT AUX ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

*Depuis plus de dix ans, le lycée Ozenne de Toulouse est engagé dans la lutte contre les inaptitudes totales en EPS. Membre de la Commission départementale d'harmonisation et de proposition des notes, j'ai en effet été interpellée en 2002 sur le taux record d'élèves dispensés d'EPS au baccalauréat dans notre établissement: plus de 11% !*

*Notre action s'est alors développée selon deux axes :  
– l'enrichissement de notre parcours de formation pour proposer un groupement certificatif d'épreuves qui répondent mieux aux aspirations de notre public (population favorisée de centre-ville à dominante féminine) ;  
– la mise en place d'une procédure particulière de prise en charge des élèves à besoins particuliers, dès leur entrée au lycée. Ainsi, nous coopérons activement depuis dix ans avec le service service médico-social de l'établissement (médecin scolaire, infirmières et assistante sociale) pour assurer à chaque élève, quels que soient ses aptitudes, sa pathologie, son handicap, une évaluation au baccalauréat la plus juste possible.*

*Cette coopération s'est développée en trois étapes : la réalisation d'un « certificat médical d'aptitude partielle à la pratique de l'EPS », la création d'épreuves adaptées et aménagées, la mise en place, cette année, d'un créneau spécifique d'EPS pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (groupe EBEP).*

### Le certificat médical d'aptitude partielle

Tout d'abord, il est apparu que de nombreux élèves étaient dispensés d'EPS « par habitude » (ils l'étaient déjà au collège), sans que le médecin généraliste ne connaisse les activités physiques pratiquées au lycée Ozenne. De plus, certains médecins pensaient que l'épreuve d'EPS du baccalauréat se limitait encore à la réalisation d'une performance en athlétisme, natation et gymnastique.

Un travail a donc été mené avec le médecin scolaire pour rédiger et mettre en œuvre un certificat médical qui soit un véritable outil de communication avec le médecin de famille. Il s'agissait de renseigner ce médecin sur les activités proposées dans notre projet pédagogique, les aménagements et les adaptations possibles, afin qu'il puisse statuer en toute connaissance de cause sur les possibilités de pratique de son patient.

Notre certificat médical se décline en quatre parties :  
– le médecin constate une inaptitude chez l'élève et décrit les incapacités fonctionnelles et/ou les difficultés mentales dont il souffre ;  
– il coche ensuite, parmi les activités « ordinaires » proposées dans notre projet pédagogique, celles qui

ne présentent aucun risque pour sa santé. Pour éviter toute confusion avec les pratiques fédérales, le certificat médical présente, pour chaque activité, les compétences visées dans le cadre scolaire ;

– il choisit les possibilités d'aménagement de ces activités (adaptations de règlement, aide matérielle...) et les activités adaptées pouvant s'y substituer. Qu'elles soient inspirées de pratiques fédérales, associatives ou pures inventions de notre part, toutes ces activités sont considérées selon la motricité qu'elles engagent ;  
– dans la dernière partie du certificat médical, le médecin scolaire, le professeur d'EPS et l'élève décident ensemble du protocole d'évaluation qui donnera à ce dernier les meilleures chances de réussite dans le respect des règles d'équité de l'examen.

L'implication du médecin scolaire dans ce projet nous a garanti la conformité du certificat avec les règlements de l'Éducation nationale et assuré l'engagement des médecins du secteur à nos côtés.

Ce certificat médical d'aptitude partielle a eu immédiatement un effet positif : le taux d'élèves dispensés au baccalauréat a diminué de moitié en un an (6 % en 2003) et, depuis 2007, n'a plus jamais dépassé 1 %). Ce succès nous a conduits à diffuser ce certificat dans notre académie et à le décliner en seconde et en première.

### Des activités adaptées et aménagées

La rédaction de ce certificat médical s'est accompagnée d'une rénovation en profondeur de notre projet pédagogique. En effet, il n'était pas question de se limiter à une simple adaptation de barèmes, qui certes semblait facile à réaliser, mais allait à l'encontre de notre souci de proposer une pratique originale répondant vraiment aux besoins particuliers de nos élèves.

Mais réussir ce pari supposait de proposer d'abord des aménagements qui perturbent le moins possible le fonctionnement habituel de la classe et des enseignants.

Ainsi, l'aménagement consiste le plus souvent à modifier le règlement ou les modalités de pratique pour ajuster l'activité aux ressources des élèves. La majorité des aménagements est donc compatible avec un fonctionnement normal du groupe classe (par exemple, tennis de table avec règlement Handisport qui limite les déplacements d'un élève souffrant d'un syndrome rotulien, rôle de porteur en acrosport limité au soutien pour un autre élève souffrant de scoliose...).

Dans un deuxième temps, nous avons proposé de véritables activités adaptées dont les compétences attendues en fin de cursus ont été définies – et déclinées en connaissances, capacités et attitude à acquérir à chaque niveau d'enseignement : marche sportive, natation adap-

Catégories		Exemples	Coefficients d'inaptitude
A	L'inaptitude n'affecte pas la pratique de l'épreuve adaptée ou aménagée.	Élève reprenant certaines formes d'entraînement après une blessure sans être encore en mesure de produire des efforts intenses en compétition.	1
B	L'inaptitude affecte indirectement la pratique de l'épreuve adaptée ou aménagée.	Élève souffrant d'une affection qui réduit notablement ses facultés générales (obésité, scoliose...).	1,1 à 1,2 (note finale sur 20 multipliée par 1,1 à 1,2)
C	L'inaptitude affecte directement la pratique de l'épreuve adaptée ou aménagée.	Élève souffrant d'une affection qui génère une gêne lors de la pratique de l'épreuve adaptée ou aménagée.	1,1 à 1,5 (note finale sur 20 multipliée par 1,1 à 1,5)

### Protocole adapté d'évaluation : catégories et coefficients d'inaptitude

tée, course en fauteuil (en identifiant, pour chacune de ces activités, une pratique intense et régulière), mais aussi frisbee-golf et sarbacane.

Afin de ne léser personne, un coefficient est appliqué à la note en fonction de la gêne occasionnée par l'inaptitude dans l'activité pratiquée (voir tableau ci-dessus).

### Le groupe EBEP

#### ► Nos motivations

Alors que notre souci premier était de favoriser l'intégration des élèves partiellement aptes en EPS, on peut s'étonner qu'après dix ans de mise en application de ce programme, nous ayons envisagé, cette année, l'organisation d'un créneau spécifique d'EPS réservé aux élèves à besoins particuliers. C'est la gestion difficile de deux situations particulières, l'année dernière, qui nous a convaincus de l'urgence d'un tel dispositif.

Tout d'abord, sont arrivées en terminale deux élèves en situation de handicap, Charlotte et Émilie.

#### PORTRAIT DE CHARLOTTE ET ÉMILIE

Charlotte, souffrant de myopathie, était jusque-là dispensée d'EPS. Son état de santé ne lui permettait pas de pratiquer sur des installations inaccessibles pour son fauteuil électrique.

Émilie participait au cours d'EPS depuis son entrée au lycée. Atteinte de spina bifida, cette élève se déplace en fauteuil roulant mais est aussi appareillée pour marcher sur de petites distances. Cette autonomie toute relative lui autorise cependant l'accès à toutes les installations sportives et lui permet de pratiquer avec ou sans aménagement toutes les activités du programme. Émilie a ainsi suivi un enseignement régulier en EPS et même remporté, avec l'équipe de tennis de table du lycée, deux titres de champions de France dans la catégorie « sport partagé ».

Ainsi, pour elle, la proposition d'un ensemble certifiant de trois épreuves validant le degré d'acquisition des compétences attendues par le programme d'EPS du lycée (Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012, circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012) était légitime et tout à fait concevable.

Il nous a cependant été plus difficile de répondre aux attentes de Charlotte qui, elle aussi, réclamait un protocole d'évaluation adapté pour le baccalauréat.

Au-delà de difficultés administratives (prise en charge des frais de transport jusqu'aux installations), de complications logistiques (impossibilité de pratiquer dans le gymnase dont les salles sont à l'étage) et de restrictions médicales (fatigabilité, aléas de la météo), je me suis confrontée à de vrais problèmes de déontologie.

Tout d'abord, les difficultés d'organisation précitées m'ont contrainte à réduire la durée du cycle, et donc le temps de pratique : après six séances seulement (soit 10 heures de pratique effective), j'ai évalué les acquisitions de Charlotte dans deux activités (tir à la sarbacane et slalom en fauteuil électrique). Ainsi, même si aucun élève valide n'a osé dénoncer ce « traitement de faveur », il me semble que le principe d'équité de l'examen n'a pas été respecté. À cette déception s'est ajoutée la culpabilité de n'avoir pu proposer à Charlotte une EPS de qualité durant sa scolarité au lycée...

De plus, la proposition de plusieurs protocoles adaptés d'évaluation a entraîné la cohabitation, au sein d'un même groupe d'enseignement, d'un grand nombre d'élèves préparant des épreuves différentes. J'ai, par exemple, encadré dans un même créneau du demi-fond (3 x 500 m), de la marche intense (3 x 800 m), de la marche régulière (4000 m), de la course en fauteuil manuel, du tir à la sarbacane et du slalom en fauteuil électrique !

Même si j'ai tenté de mettre en place des procédures de travail en autonomie, et sollicité plus que je ne l'aurais dû l'AVS de Charlotte, j'ai manqué de disponibilité pour ajuster mes situations aux productions d'élèves que je n'avais pas vraiment le temps d'observer. Ainsi, loin « d'en offrir plus à ceux qui en ont le moins », comme le réclame le principe d'équité, j'ai le sentiment d'avoir « donné » moins à tout le monde...

Un deuxième événement nous a conduits à mettre en place ce groupe EBEP : il s'agit de l'aménagement de scolarité dont a bénéficié une de mes élèves de seconde à la suite d'une dépression associée à l'anorexie.

En effet, pour alléger l'emploi du temps d'Hanna, c'est d'abord le cours d'EPS qui a été supprimé, les arguments avancés étant un créneau trop matinal et une grande fatigabilité. Or, le médecin scolaire était persuadé, comme moi, que, dans un environnement

protégé (petit effectif, horaire favorable et contenu adapté), le cours d'EPS était bien celui qui permettait à Hanna de reprendre confiance en elle, en ses capacités, et l'aiderait à se reconstruire mentalement. Ces deux situations, alliées au constat, par le service médical du lycée, d'un nombre croissant d'élèves souffrant de troubles psychologiques divers (anorexie, boulimie, angoisses, phobie de l'école...), nous ont finalement amenés à proposer un créneau spécifique d'EPS pour offrir les meilleures chances de réussite aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

#### ► Nos mises en œuvre

Nous nous sommes appuyés sur l'article 34 de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'école (n° 2005-380 du 23 avril 2005) afin de mettre en place cette expérimentation dans le cadre de notre projet d'établissement.

Plusieurs principes nous ont guidés :

- l'instauration d'un créneau spécifique permettant de regrouper des élèves issus de classes et de niveaux d'enseignement différents, même si la priorité est donnée cette année aux élèves de première et de terminale ;
- le repérage du public cible par le service médical de l'établissement, en coopération avec l'équipe EPS ;
- le choix d'un horaire garantissant la disponibilité des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite et offrant une grande diversité de pratique (vendredi, de 16 à 18 heures) ;
- une flexibilité de l'organisation pour assurer une véritable personnalisation du parcours de formation (certains élèves pratiquent toute l'année au sein du groupe EBEP, d'autres ne viennent que lorsque l'activité support des cours d'EPS de leur classe leur est médicalement interdite) ;
- une programmation variée au cours de l'année d'activités adaptées et aménagées et la création de fiches ressources définissant les compétences attendues pour chacune d'elle à l'issue du cursus ;
- la rédaction de référentiels d'évaluation pour le baccalauréat, soumis à l'approbation de la Commission académique d'harmonisation et de proposition des notes ;
- un cadrage précis du choix, par l'élève, de l'ensemble certifiant sur lequel il sera évalué (choix réalisé en début d'année, sous le contrôle du médecin scolaire, avec une priorité donnée dans tous les cas aux épreuves nationales, dans le cadre d'une pratique ordinaire, puis au « simple » aménagement des pratiques, avant d'envisager le recours à une activité adaptée).

#### ► Un premier bilan

Au bout de six mois, nous pouvons tirer un premier bilan des avantages et inconvénients de cette organisation.

##### • Les élèves

Onze élèves de terminale sont inscrits pour l'année dans le groupe EBEP. Ils seront évalués sur trois

activités adaptées relevant d'au moins deux compétences. Ils souffrent de cardiopathie, de la maladie de Charcot, d'algodystrophie, d'anorexie ou de phobie scolaire. Tous bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Dix élèves de terminale sont inscrits pour une partie de l'année dans le groupe EBEP : ils y sont évalués sur une ou deux activités adaptées et rejoignent leur groupe habituel pour la(es) autre(s) activité(s). Ils souffrent de scoliose, de dyspraxie, d'épilepsie, de spasmophilie, de rhumatisme articulaire aigu. La majorité d'entre eux bénéficie d'un PAI.

Deux élèves de première sont inscrits pour l'année dans le groupe EBEP : ils bénéficient ainsi, sur deux ans, d'un parcours de formation adapté les préparant progressivement aux épreuves qu'ils passeront l'année suivante. Ils souffrent d'obésité et de maladie auto-immune.

##### • Les activités supports d'enseignement

Pour répondre aux besoins de ces élèves et respecter les exigences institutionnelles, nous avons rédigé de nouveaux référentiels d'évaluation pour le baccalauréat.

Nous pouvons maintenant proposer treize activités adaptées relevant des cinq compétences propres définies par le programme d'EPS pour les lycées d'enseignement général et technologique (voir encadré ci-contre). Ces activités sont parfois inspirées des épreuves nationales du baccalauréat (musculature), des pratiques fédérales (sarbacane, frisbee-golf), associatives (relaxation) ou inventées (biathlon).

#### ► Nos perspectives

##### • Les aspects positifs

Sans la mise en place de ce groupe EBEP, plusieurs élèves n'auraient pu être évalués en EPS, ou auraient dû être dispensés d'une des trois épreuves.

Certains d'entre eux n'avaient pratiqué que peu d'APS au cours de leur scolarité, leur participation aux cours d'EPS se limitant le plus souvent à assurer des rôles sociaux (tâches d'arbitrage ou de chronométreur). D'autres n'auraient peut-être jamais vécu un cours d'EPS ! En effet, même si notre projet pédagogique prévoit des aménagements et des activités adaptées en seconde et en première, les contraintes (effectif des classes, installations inaccessibles, intempéries...) auxquelles nous sommes soumis ne permettent pas toujours de les proposer aux élèves qui devraient en bénéficier.

Enfin, on ne peut négliger le fait que l'EPS reste encore, pour certains, une discipline dont on peut se dispenser, au moins jusqu'à ce que les bénéfices à en tirer sur le plan de la notation viennent changer cette vision des choses (moyenne académique de 13,5 points pour une épreuve à coefficient 2 au baccalauréat).

## 13 activités proposées pour le groupe EBEP

La proposition d'activités variées, relevant des cinq compétences propres, ne repose pas uniquement sur la nécessité de respecter les exigences de l'évaluation certificative.

Par la pratique de ces activités, qui engagent différemment la motricité des élèves, nous souhaitons qu'ils se construisent un habitus santé en leur permettant d'améliorer leur condition physique générale. Mais nous voulons aussi qu'ils apprennent à pratiquer en toute sécurité des activités de loisirs qui leur procureront bien-être et plaisir. C'est donc toutes les dimensions de la santé (biologique, psychologique et sociale) que nous cherchons à développer par cette programmation.

### Compétence propre 1

- Marche sportive (durée)
- Marche sportive (intensité)
- Natation (durée)
- Natation (intensité)
- Course en fauteuil (durée)
- Course en fauteuil (intensité)
- Tir à la sarbacane

### Compétence propre 2

- Frisbee-golf
- Biathlon (marche/adresse)

### Compétence propre 3

- Slalom en fauteuil

### Compétence propre 4

- Tennis de table adapté

### Compétence propre 5

- Musculation adaptée
- Relaxation

Au-delà de ces aspects purement réglementaires, l'expérience a modifié chez plusieurs élèves l'image qu'ils avaient de leur propre corps. Lieu de souffrance, il peut aussi être source de plaisir. Des sensations agréables produites par la relaxation peuvent éloigner des ressentis douloureux. Un corps déformé, abîmé, fragilisé peut aussi réaliser des gestes sportifs efficaces.

En se réappropriant leur corps, ces élèves gagnent en confiance et en estime d'eux-mêmes.

Cette expérience offre également un vrai moment d'introspection pour certains. Ainsi, Anton, qui souffre de la maladie de Charcot, a longtemps refusé toute compensation pour l'épreuve de sarbacane. Il ne voulait pas admettre qu'il manquait d'équilibre et ne pouvait pas stabiliser suffisamment sa sarbacane pour tirer précisément.

Accepter une compensation n'est pas un acte anodin mais d'une grande violence symbolique : cela signifie accepter sa déficience, son incapacité fonctionnelle, sa différence. Et c'est finalement la note du baccalauréat qui a servi de déclencheur pour pousser Anton à franchir ce pas décisif, qui, j'en suis convaincue, l'aidera à se construire un avenir à la hauteur de ses ambitions.

### • Les aspects négatifs

Lors de cette première année d'expérimentation, je me suis confrontée à deux grosses difficultés.

La première résulte des contraintes d'emploi du temps qui n'ont pas permis de libérer toutes les classes de

Nom, Prénom :

Classe :

PREVOIR									
Choix des Exercices	Non pertinent	0	Pertinent	1	Justifié	1,5	Argumentés	2	⇒ Note / 7
Composition de la Séance	Non pertinent	0	Pertinent	1	Justifié	1,5	Argumentés	2	
Choix des techniques	Non pertinent	0	Pertinent	1	Justifié	2	Argumentés	3	

  

REALISER							
Exigences de l'Epreuve	Non respectées		0	Respectées		1	⇒ a) Note / 10 + ⇒ b) Note / 20 /3 = Note / 10
Enchaînement Exercices	Improvisation	0	Hésitations	1	Anticipation	2	
Structure de la Séance	Exercices seuls	0	idem + Mise au calme	1,5	idem + re tonification	3	
Détente Physique	Postures non sécuritaires		0	Exercices réalisés en sécurité		2	
Détente Mentale	S'endort		0	Reste en veille consciente		2	
1.	Détente Physique	Détente Mentale	3 Dét physique + 2 Dét mental ⇔ 20 2 Dét physique + 2 Dét mental ⇔ 16 3 Dét physique + 1 Dét mental ⇔ 13 2 Dét physique + 1 Dét mental ⇔ 10				
2.	Détente Physique	Détente Mentale					
3.	Détente Physique	Détente Mentale					
4.	Détente Physique	Détente Mentale					
5.	Détente Physique	Détente Mentale					

  

ANALYSER				
Connaissances	Aucune / inappropriée	Pauvres	Nombreuses et diversifiées	⇒ Note / 3
Explications	Aucune / inappropriée	Constat/sensations	Mise en relation causes / sensations	
Régulations/perspectives	Aucune / inappropriée	Pertinentes	Argumentés	

NOTE FINALE : / 20



Une évaluation en relaxation pour le baccalauréat



terminale sur le créneau réservé au groupe EBEP. Or, parmi les élèves non disponibles, trois relevaient d'une inscription à l'année dans ce groupe. Nous avons donc dû composer avec les enseignants de leurs classes pour les libérer une fois par mois et leur permettre de disposer d'un temps de pratique suffisant pour être évalué sur deux activités (18 heures).

La deuxième difficulté concerne les barèmes de notation. En effet, il est indispensable que les élèves à besoins particuliers disposent des mêmes chances de réussite que les autres et ne soient ni mieux notés ni moins bien. La moyenne du groupe EBEP doit être proche statistiquement de celle des autres groupes.

Or, si je suis convaincue de la validité des critères que j'ai retenus pour l'évaluation des nouvelles activités (relaxation, tir à la sarbacane), je ne peux qu'estimer « à l'aveugle » le niveau de réalisation que l'on est en droit d'attendre à l'issue d'un cursus de formation. Et, compte tenu du petit effectif évalué chaque année, il me faudra un certain temps avant d'affiner au plus juste cette estimation.

Même si l'harmonisation obligatoire des notes, en fin d'année, légitime d'éventuels ajustements, j'aspirerai à plus de certitudes sur le niveau attendu, et donc à plus de transparence vis à vis des élèves.

Enfin, je ne peux passer sous silence la perplexité de certains collègues. Sans être vraiment hostile, ils craignent qu'à force d'adapter les pratiques existantes on ne les dénature tout à fait, et ironisent parfois sur le recours à de nouvelles activités « improbables »...

D'autre part, compte tenu de la grande hétérogénéité des ressources dont disposent nos élèves à leur entrée au lycée, ils estiment que l'égalité des chances de réussite est une utopie.

Enfin, l'équité de l'examen serait également, selon eux, une chimère puisque certains élèves qui devraient bénéficier de compensations les refuseront par déni de leurs difficultés ou par souci d'affiliation, tandis que d'autres, moins atteints, chercheront à tirer profit d'un dispositif qui ne leur était a priori pas destiné.

#### BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Même si les obstacles existent, ils sont liés à des difficultés d'organisation qui doivent, à terme, trouver des solutions. Même si les critiques subsistent, elles sont justifiées et fixent les limites à ne pas dépasser. Même si les inquiétudes demeurent, elles sont légitimes et de nature à faire avancer la réflexion.

Il me semble donc important de poursuivre un travail qui se bonifiera à mesure des difficultés surmontées et des succès rencontrés. Car je reste convaincue que « mettre la personnalisation au service de l'égalité des chances » (Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012 – circulaire n° 2012-056 du 27 mars 2012) suppose de proposer une organisation spécifique... à l'image de ce groupe EBEP !

► *Ce récit reprend un parcours de formation personnalisé mené au lycée Ozenne de Toulouse par Sophie Losfeld en 2012-2013.*